

# Hôtel de PLEIN AIR « Le Clos de Montamer »

50 ter rue de Montamer - BP 47 17740 Ste Marie de Ré. La Noue

Tel : 05 46 30 23 74 & 06 60 93 81 24 Fax : 05 46 07 01 96

## CONTRAT DE RESERVATION MOBIL-HOME 2018 (à envoyer)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Téléphone : ..... Portable : ..... Email : .....

### PARTICIPANTS AU SEJOUR (y compris le titulaire de la réservation)

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE

Numéro du véhicule / marque / couleur : .....

SEJOUR	Du	Au

### CHOIX DE VOTRE HEBERGEMENT

Modèle mobile-home :

super austria ;  super mercure ;  o'hara 734T ;  super loggia ;  super titania.

Location télévision :  oui ;  non. Animal :  oui ;  non. Nombre : ..... (carnet de vaccination à présenter)

**La capacité d'accueil de la location doit être rigoureusement respectée**

La location se fait par période hebdomadaire sur les mois de juillet et d'août :

du vendredi à partir de 17h jusqu'à 19h, au vendredi suivant avant 10h sur RDV, (modèles s.mercure et s.austria)

du samedi à partir de 17h jusqu'à 19h, au samedi suivant avant 10h sur RDV,

du dimanche à partir de 17h jusqu'à 19h, au dimanche suivant avant 10h sur RDV.

Toute location en basse saison sera disponible à partir de 15h jusqu'à 18h et libérée avant 10h le jour du départ sur RDV.

### RESERVATION DE LA LOCATION

Montant de la location ..... €      à verser : → 25 % du montant de la location : ..... €

Frais de réservation ..... 15,00 €      → Frais de réservation      +      15,00 €

Total ..... €      à joindre : chèque de      = ..... €

Le solde sera réglé à l'arrivée.

**J'AI BIEN PRIS CONNAISSANCE ET J'ACCEPTÉ LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION DU MOBIL-HOME.**

A ..... le .....

**Locataire :**

Mention : « lu et approuvé » + Signature

Confirmation à remplir par la direction : n° .....

Loueur :

Versement arrhes + frais

.....€

chèque

chèques vacances

autres .....

## CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

- ❖ Toute location est nominative. La personne qui effectue la réservation doit être âgée d'au moins 18 ans. Les demandes de réservation comprenant des enfants mineurs non accompagnés par un responsable légal direct (père, mère, ou grands parents) seront refusées.
- ❖ Tout locataire à son arrivée, doit se présenter au bureau d'accueil, muni de sa confirmation de réservation pour régler le solde de son séjour, les clés lui seront remises.  
Chaque location contient tout le matériel de cuisine et de table ainsi que la literie, oreillers, couettes, protèges matelas (voir inventaire).  
**Le locataire devra se munir de taie d'oreiller, draps housse, housse de couette (obligatoire), linge de toilette, de cuisine et des produits d'entretien.**
- ❖ Dans le descriptif, il est précisé au client le nombre maximum de couchages de chaque location. Ce nombre s'entend toute personne déclarée sur le contrat (**bébé compris**). Le logement ne pourra en aucun cas être occupé par un nombre supérieur à celui indiqué dans le contrat. La direction se réserve le droit d'interdire l'accès au camping aux personnes non inscrites.
- ❖ Le matériel de chaque location fait l'objet d'un inventaire chiffré. **Le locataire est tenu de le contrôler à son arrivée (obligatoire) et de signaler le jour même, toute anomalie.** Le client est tenu responsable de tout objet cassé ou détérioré et des dommages qui pourraient en résulter ou être causés aux installations. Tout objet perdu, cassé, endommagé au cours du séjour peut être remplacé à l'identique (impératif) ou sera facturé.
- ❖ Une caution de 400,00 € est exigée à l'arrivée (**par chèque**), elle est restituée au départ, déduction faite des éventuelles détériorations.
- ❖ Une deuxième caution de 100,00 € est demandée et sera encaissée dans le cas où **la location ne serait pas restituée en parfait état de propreté** en fin de séjour. **Le nettoyage étant à la charge du locataire.**
- ❖ Les états des lieux se font sur rendez-vous le jour du départ, entre 8h 30 et 9h 50.  
Pour tout départ en dehors des horaires fixés, les cautions seront renvoyées par courrier.
- ❖ Un seul véhicule par emplacement. Aucune structure de toile ne sera acceptée sur les emplacements de mobil-home en complément de couchage ou couchage d'appoint.
- ❖ Les animaux domestiques (2 petits au maximum) sont acceptés dans la location **seulement** aux conditions suivantes :
  - L'animal doit être attaché sur l'emplacement et tenu en laisse dans le camping,
  - L'animal ne doit pas monter sur les lits ou les banquettes qui devront être protégées,
  - Vous ne pouvez en aucun cas le laisser seul dans le mobil-home en votre absence.**(Le non respect de ces conditions mettra un terme immédiat et sans indemnité à la location)**
- ❖ Frais de réservation : 15,00 € forfaitaire, non déductibles de la facture, ni remboursables en cas d'annulation, à ajouter aux arrhes.
- ❖ La réservation n'est effective qu'après versement à titre d'arrhes de 25% du montant du séjour accompagné du contrat de location complété et signé. Le solde, soit 75%, sera payable le jour d'arrivée.
- ❖ Toute annulation doit nous parvenir par écrit (courrier recommandé avec accusé de réception ou télégramme).
  - Annulation faite **plus de 30 jours** avant la date prévue : *remboursement intégral des arrhes.*
  - Annulation faite **moins de 30 jours** avant la date prévue : ***pas de remboursement des arrhes*** (Pensez à prendre une assurance annulation séjour soit auprès de votre assureur ou auprès de la Fédération Française de Camping Caravaning - [www.ffcc.fr](http://www.ffcc.fr)).
- ❖ Arrivée retardée ou départ anticipé : *aucune réduction n'est accordée.* Le séjour sera facturé jusqu'au *terme de la date contractuelle.*
- ❖ La location redevient disponible, en l'absence d'un message télégraphié, le lendemain de la date prévue. Toute prestation non utilisée ne sera pas remboursée.
- ❖ Notre responsabilité ne serait être engagée en cas de dégradations ou de vols d'effets personnels tant dans les mobil-homes que sur le parking. L'hébergeur ne saura être responsable des cas fortuits de force majeure ou de nuisance venant perturber, interrompre, empêcher le séjour. La sécurité des enfants incombe totalement à leurs parents ou responsables légaux (aire de jeux comprise).  
**Le client devra vérifier qu'il a bien souscrit une assurance Multirisques et Responsabilité Civile - OBLIGATOIRE.**
- ❖ Le client ne pourra réclamer aucune indemnité en cas de réparations urgentes devant s'effectuer durant son séjour à l'intérieur du mobil-home.
- ❖ En cas de force majeure (accident ou autre) ne permettant pas de livrer l'hébergement à la date et à l'heure prévue, le loueur pourra proposer un autre hébergement (suivant disponibilité) en remplacement ou purement et simplement rembourser les sommes déjà versées par le locataire si aucun hébergement n'est disponible.
- ❖ Le locataire s'engage à utiliser le mobil-home loué sans le dégrader, ni troubler la tranquillité du voisinage et sera tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur.
- ❖ Un terme immédiat et sans indemnité de la location sera appliqué en cas
  - de nuisance (bruit) ou atteinte à l'intégrité des installations,
  - de non respect des conditions d'acceptation des animaux domestiques,
  - si le camping devait constater un nombre d'occupants supérieur à la capacité de location annoncée (*personne ou animal en plus, non déclaré*).